Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 18-5-99 et de la publication
le 14-5-99
Le Maire.

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 1999

DELIBERATION N° 99/05/520

OBJET: FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE DE BORNES AVEC LOGICIELS D'APPLICATION INTEGRES, DE CARTES A PUCES ET D'AUTOMATES BANCAIRES POUR LA VENTE DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES DE LA COMMUNE:
Lancement d'une procédure d'appel d'offres

Le Conseil Municipal,

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des communes et notamment ses articles R 314-1 et R 314-2,

VU le code des marchés Publics et notamment les articles 273,296 à 298,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place un système monétique pour la vente de prestations scolaires et périscolaires et de lancer une procédure de marché public, sur une durée maximale de trois ans,

Les commissions finances et scolaires consultées,

A l'unanimité,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises ci-annexé relatif à la fourniture, la pose et la maintenance de bornes avec logiciels d'application intégrés, de cartes à puces et d'automates bancaires compatibles avec le serveur central existant,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert correspondante, à bons de commande, en application des articles 273, 296 à 298 du Code des marchés publics,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, fonction 2, sous-fonctions 211 et 212, nature 2188

Fait et délibéré les jour, mois et susdits.

REÇU LE
18 MAI 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE